



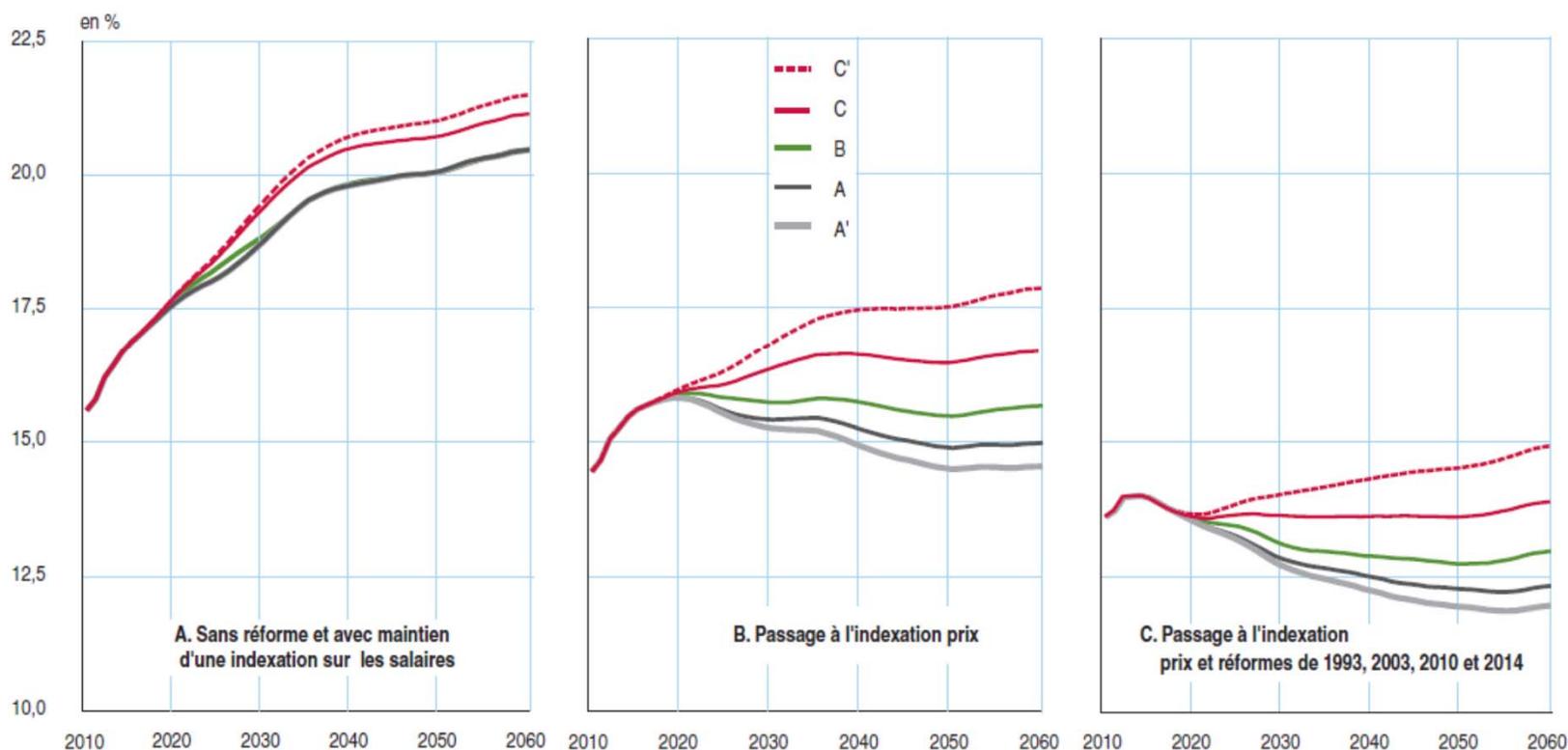
Résultats de simulations de variantes de revalorisation

Séance plénière du COR
11 février 2015

Secrétariat général du COR

D'après l'INSEE, un impact très fort des modalités de revalorisation sur la masse des prestations de retraite [Document n°10]

1 Part des dépenses de pensions dans le PIB, selon la législation et le scénario macroéconomique



Pour aller plus loin que ce chiffrage ...

- L'étude INSEE estime l'effet de la revalorisation en « réécrivant le passé » : qu'en est-il si l'on applique une revalorisation selon les salaires **uniquement en projection** ?
- Effets distincts de la revalorisation des droits avant liquidation (notamment les salaires portés au compte au RG) et de la revalorisation des pensions liquidées ?
- Effets d'une revalorisation selon les salaires dans les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO ?



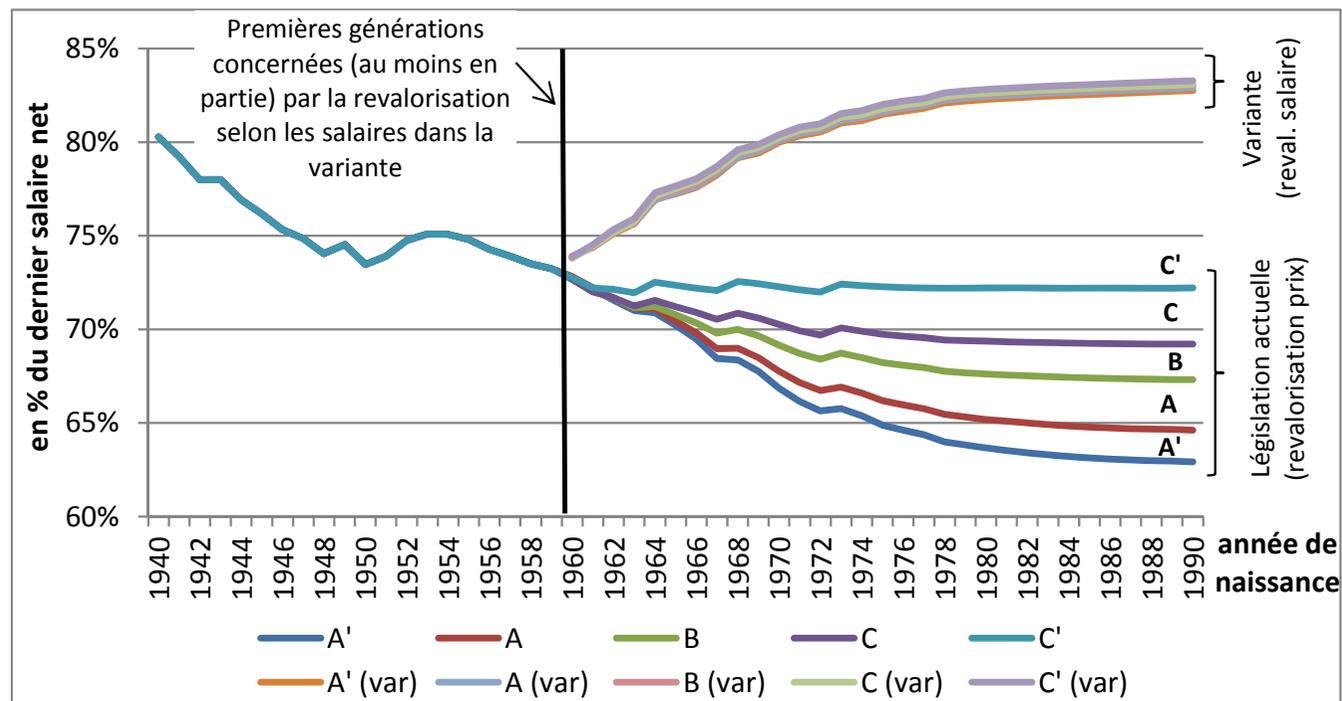
Les simulations réalisées pour cette séance du COR

- Revalorisation selon le taux de croissance annuelle du revenu d'activité moyen (plutôt que les prix) à **partir de 2019** pour :
 - Le **minimum contributif** au RG, et/ou
 - Les **salaires portés au compte** au RG, et/ou
 - Les **pensions liquidées** au RG et dans les régimes de la fonction publique, et/ou
 - Les **valeurs d'achat et de service** des points AGIRC et ARRCO
- Projections réalisées par les principaux régimes de retraite (CNAV, AGIRC-ARRCO, CNRACL, FPE) + simulations sur cas types de la DREES
- Du fait des délais : projections uniquement sous les hypothèses des **scénarios B et C'** du COR

Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

1) Effets sur la pension et le taux de remplacement à la liquidation [Doc n°11, p. 2]

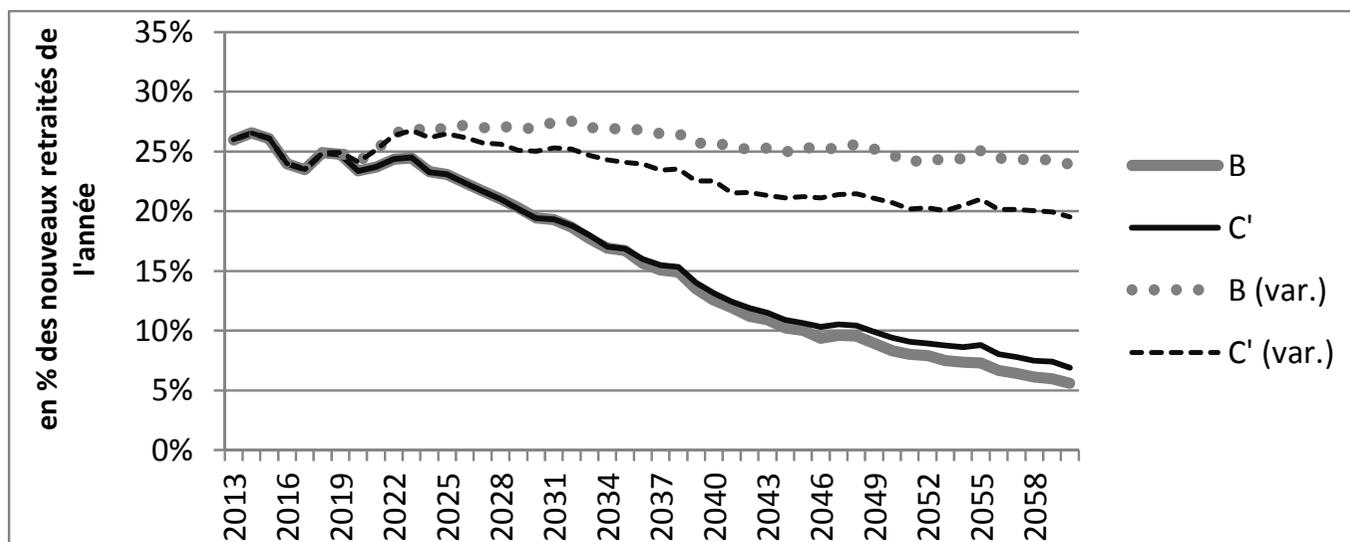
Génération 1940 à 1990 – cas type de non-cadre du secteur privé (cas n° 2)



Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

2) Effets sur le minimum contributif à la CNAV [Doc n°12, p. 3]

Part des bénéficiaires du minimum contributif
parmi les nouveaux retraités de la CNAV

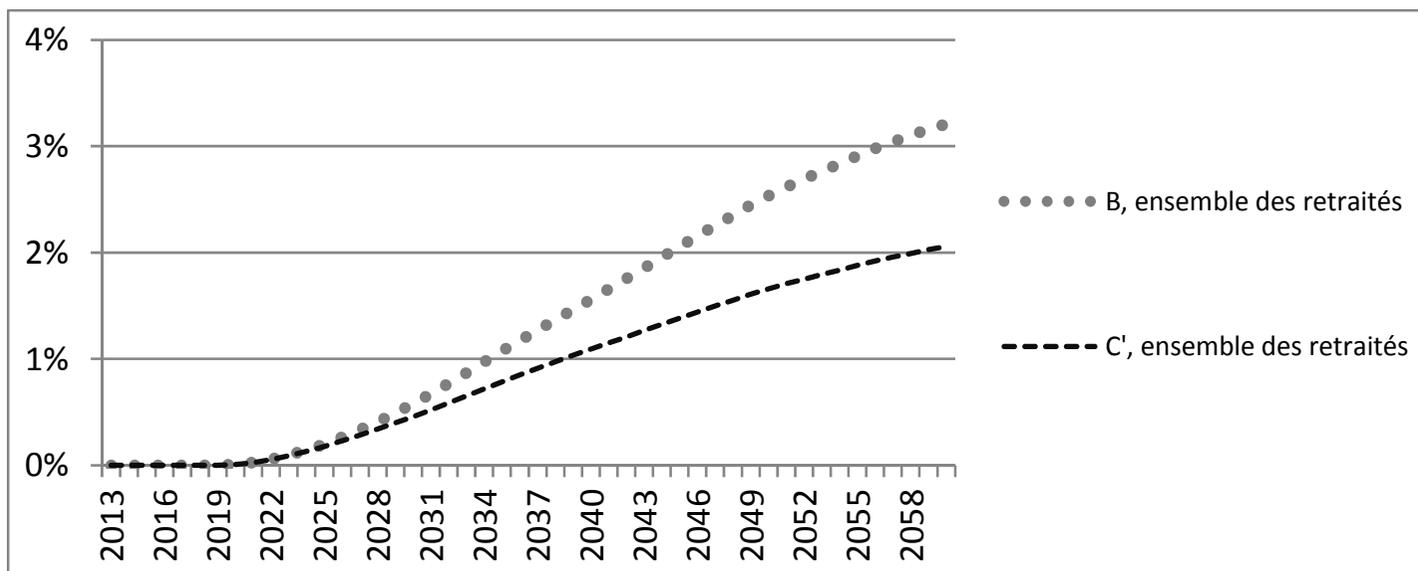


Remarque : en cas de revalorisation selon les salaires, le montant du minimum contributif se stabiliserait à **23% du revenu d'activité moyen** à partir de 2019 (alors qu'il pourrait baisser jusqu'à **10%** en 2060 dans le scénario A', en cas de revalorisation selon l'inflation)

Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

2) Effets sur le minimum contributif à la CNAV [Doc n°12, p. 4]

Impact sur la pension moyenne de droit direct versée par la CNAV de l'hypothèse de revalorisation selon les salaires du minimum contributif

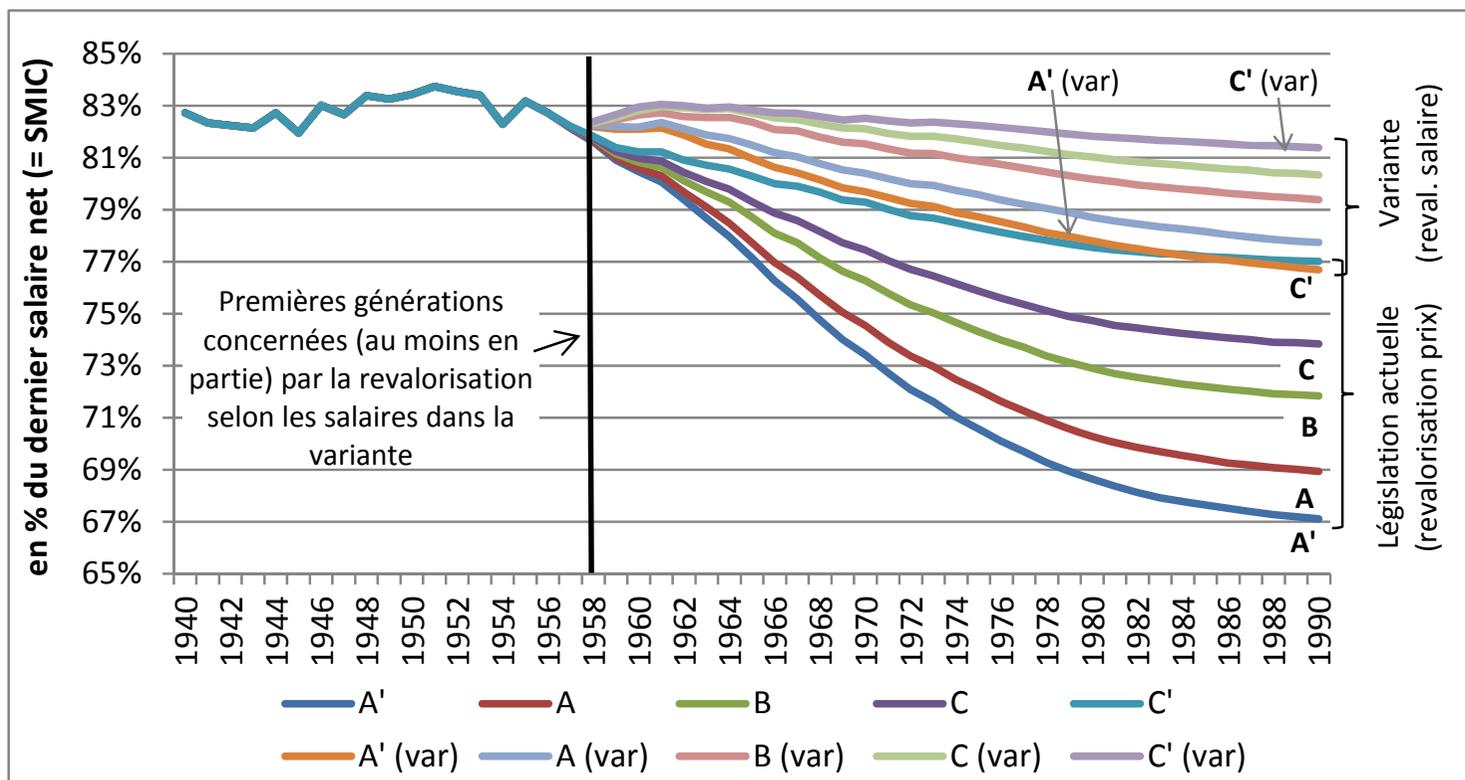


Remarque : impact sur la masse de pensions de droit direct CNAV de l'ordre de **+0,1 à +0,15 % du PIB** en 2060

Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

2) Effets sur le minimum contributif à la CNAV [Doc n°12, p. 6]

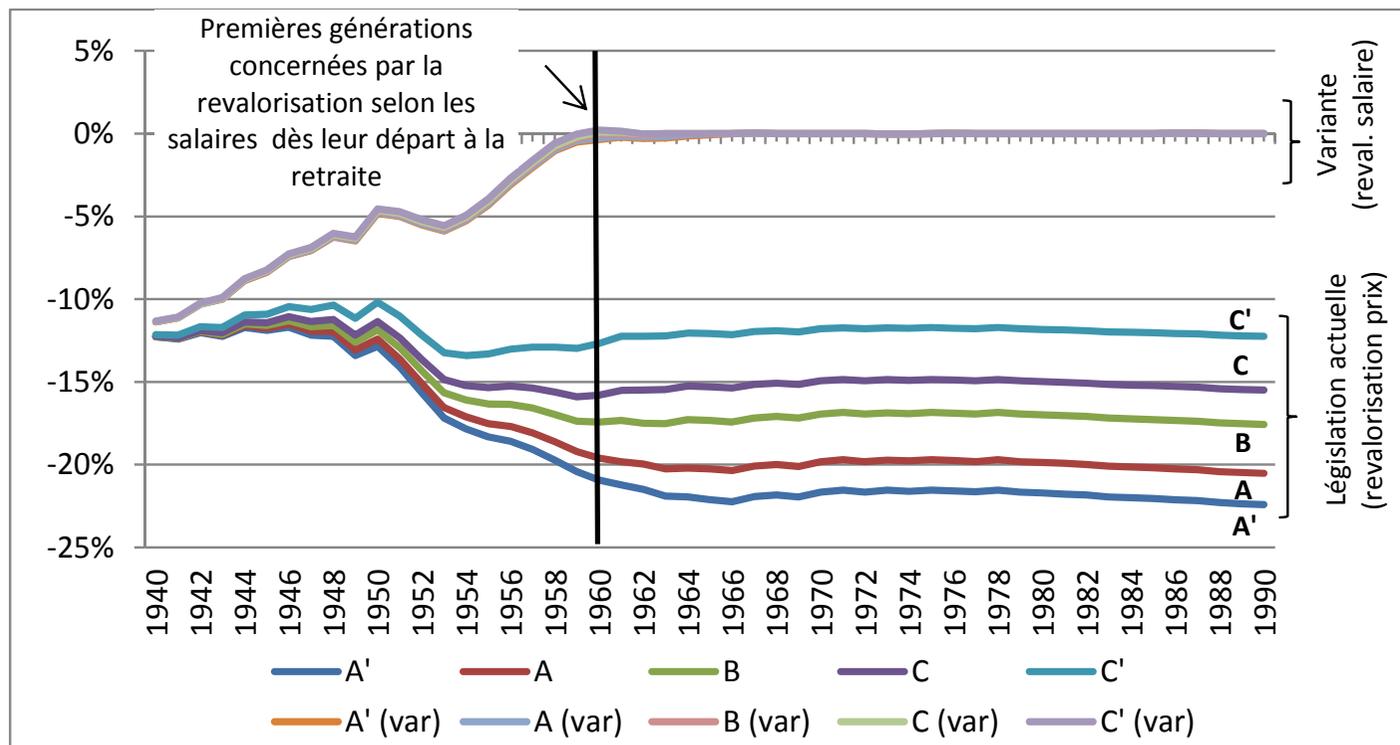
**Taux de remplacement net à l'issue d'une carrière complète,
entièrement cotisée au SMIC**



Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

3) Effets sur la pension moyenne et la masse des prestations de droit direct de l'ensemble des retraités [Doc n°11, p. 7]

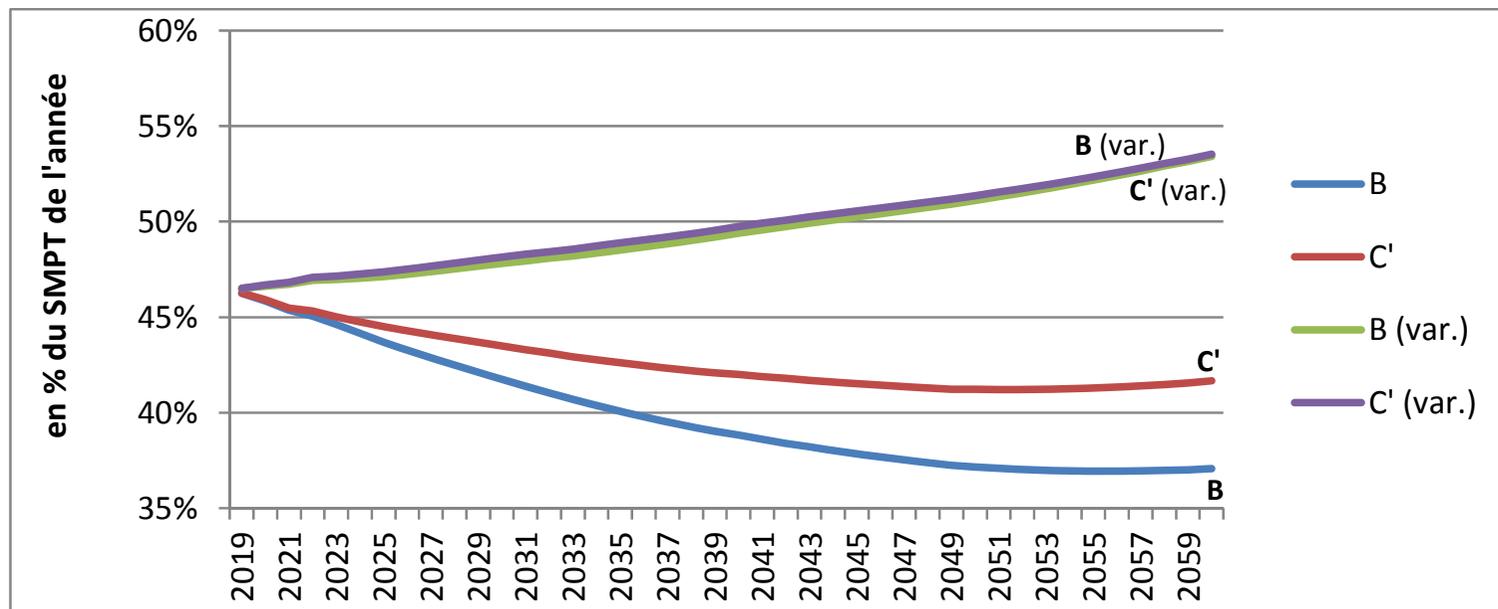
**Érosion du niveau relatif de pension pour le cas type n°2 du COR
(moyenne sur l'ensemble de la durée de retraite par rapport à la liquidation)**



Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

3) Effets sur la pension moyenne et la masse des prestations de droit direct de l'ensemble des retraités [Doc n°11, p. 10]

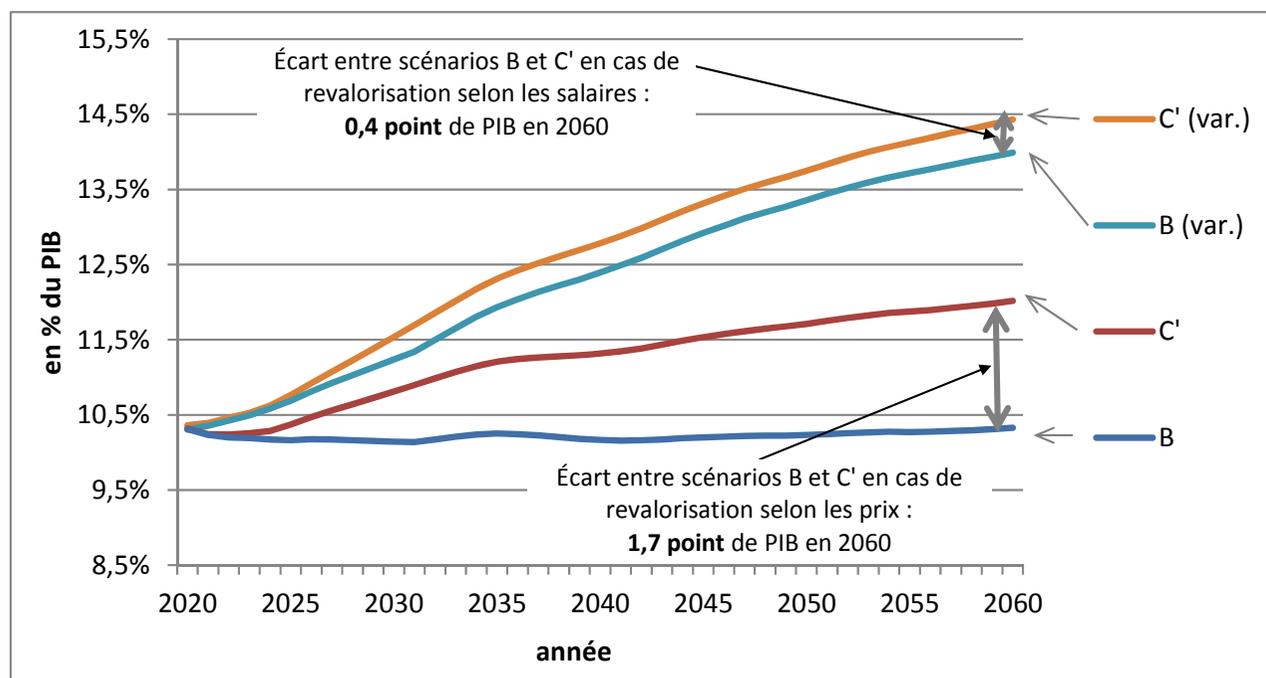
Pensions moyennes de droit direct de l'ensemble des retraités selon la modalité de revalorisation des droits avant liquidation et des pensions liquidées projection 2020-2060
Scénarios B et C' du COR



Les effets d'une revalorisation selon les salaires à partir de 2019

3) Effets sur la pension moyenne et la masse des prestations de droit direct de l'ensemble des retraités [Doc n°11, p. 11]

Masse des pensions de droit direct de retraite dans les principaux régimes selon la modalité de revalorisation des droits avant liquidation et des pensions liquidées projection 2020-2060 (en % du PIB)
Scénarios B et C' du COR



Pour résumer

- Effets de la **revalorisation selon les salaires** (à partir de 2019) sur les **taux de remplacement** à l'issue d'une carrière complète
 - Non-cadre du privé : **83%** du dernier salaire (entre 63 et 72% à légis. actuelle)
- ... et effets sur les **masses des pensions de droit direct** (scénario B, resp. C')
 - **+3,7 points** de PIB (resp. +2,5)
 - dont **+1,4 point** de PIB (resp. +1,2) du fait de la revalorisation des salaires portés aux comptes à la CNAV
 - Et dont : **+0,15 point** (resp. +0,1) du fait de la revalorisation du minimum contributif
- **Écarts entre les scénarios B et C' en 2060**
 - **0,4 point de PIB** en cas de revalorisation selon les salaires
 - ... contre **1,7 point** en cas de revalorisation selon l'inflation (= légis. actuelle)



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr